



Atelier mondial sur le financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de la mise en valeur des bassins

5-6 décembre 2023, Genève

Palais des Nations, Salle III

Note d'information

1. Contexte :

Les eaux transfrontières recouvrent plus de 45 % de la surface de la Terre et près de la moitié de la population mondiale dépend directement des ressources fournies par ces cours d'eau, lacs et aquifères partagés. Une gestion durable et une coopération intelligente autour de ces ressources partagées sont essentielles pour garantir l'accès à l'eau, la croissance économique et le développement durable.

Les différentes composantes et étapes de la gestion et de la mise en valeur des ressources en eau transfrontières nécessitent des financements. Le manque actuel de ressources financières suffisantes pour la coopération et la gestion de ces ressources en eau peut compromettre leur utilisation durable et, par conséquent, la stabilité régionale et la paix dans les bassins transfrontières.

L'aide financière peut être divisée en deux catégories : le financement, c'est-à-dire les fonds mis à disposition pour payer les coûts d'investissement initiaux et comportant une obligation de remboursement dans le futur, et le subventionnement, c'est-à-dire les fonds mis à disposition pour payer les coûts d'investissements initiaux ou les coûts d'exploitation continus sans obligation de remboursement. Des possibilités de financement et de subventionnement existent à la fois aux niveaux national et international et peuvent être publiques ou privées.

Les principaux défis en matière de financement et de subventionnement des processus et projets de coopération dans le domaine des eaux transfrontières sont liés au fait qu'ils sont souvent perçus comme particulièrement risqués (évolution économique, stabilité politique, etc.), en particulier dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. En outre, de nombreux pays sont confrontés à des contraintes de capacité financière qui ne facilitent pas l'allocation de fonds publics déjà rares à la coopération dans le domaine des eaux transfrontières

et à la mise en valeur des bassins, ces derniers ne figurant pas toujours en tête de liste des priorités des pays. Enfin, les avantages de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières sont rarement pris en considération et il existe un manque général de coopération entre les États riverains dans de nombreux bassins du monde, ce qui prive le financement de la coopération et de la mise en valeur des bassins transfrontières de sa base politique et institutionnelle.

En effet, d'après le deuxième exercice d'établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2 des ODD (CEE-ONU/UNESCO/ONU-Eau, 2021), qui mesure la proportion de zones de bassins transfrontières qui fonctionnent avec un accord de coopération dans le domaine de l'eau, 76 pays sur les 129 ayant établi un rapport sur l'indicateur ont indiqué qu'un des principaux défis à relever en matière de coopération dans le domaine des eaux transfrontières était les « contraintes en matière de ressources ».

Il est essentiel de comprendre et de gérer les risques particuliers et les complexités des projets de bassins transfrontières pour préparer des propositions de projets bancables qui attireront des financements publics et privés et des partenaires financiers. À cet égard, la mise en place d'un environnement favorable basé sur des cadres juridiques et institutionnels solides et une bonne gouvernance sont essentielles.

Ces dernières années, la question du financement de la coopération et de la gestion des eaux transfrontières a été examinée au niveau mondial, notamment dans les recommandations du Groupe mondial de haut niveau sur l'eau et la paix concernant l'innovation financière pour la coopération dans le domaine des eaux transfrontières, dans les travaux du Fonds pour l'environnement mondial relatifs aux eaux internationales et, plus récemment, lors de la Conférence de l'ONU sur l'eau 2023, où la question du financement a été identifiée comme une question transversale pour permettre la réalisation de l'ODD 6 (y compris sa cible 6.5).

Par la suite, le secrétariat de la Convention sur l'eau, assuré par la CEE-ONU, ainsi que la Suisse, les Pays-Bas et de nombreux autres partenaires¹, ont commencé à travailler sur le sujet en 2018. Cela a conduit à la création d'un axe de travail spécifique dans le cadre de la Convention, visant à [faciliter le financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de la mise en valeur des bassins](#)².

En 2020, un [atelier mondial sur le financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières](#)³ a été organisé virtuellement en partenariat avec de nombreux partenaires, dont des institutions financières internationales, afin de discuter des différents besoins de financement et des possibles sources de financement et de subventionnement des secteurs public et privé. Suite à cet atelier, une publication intitulée [Financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de la mise en valeur des bassins](#)⁴ a été élaborée, en collaboration avec les différents partenaires impliqués dans ce domaine de travail. Celle-ci explore les principaux défis à relever et les possibilités liés au financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de la mise en valeur des bassins en citant un certain nombre d'études de cas dans le monde entier.

Trois ans plus tard, en 2023, s'appuyant sur le travail accompli jusqu'à présent, le secrétariat de la Convention sur l'eau, en collaboration avec la Suisse, les Pays-Bas, le Sénégal, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), FEM IW LEARN, la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement (BAD), la Banque interaméricaine de développement (BID), le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), organise un deuxième atelier mondial sur le financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de la mise en valeur des bassins, afin d'aller plus loin dans le renforcement des capacités des pays et des organismes de bassin sur ce sujet en discutant de manière

¹ Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), FEM IW:LEARN, la Banque africaine de développement (BAfD), la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement (BID), la Banque européenne d'investissement (BEI), la Banque asiatique de développement et l'OCDE

² Pour plus d'informations: <https://unece.org/environment-policy/water/areas-work-convention/financing-transboundary-water-cooperation>

³ Pour plus d'informations : <https://unece.org/environmental-policy/water/events/virtual-workshop-financing-transboundary-water-cooperation-and-basin>

⁴ Publication disponible à l'adresse suivante : <https://unece.org/environment-policy/publications/funding-and-financing-transboundary-water-cooperation-and-basin>

plus détaillée des mécanismes de financement existants et des stratégies pour y accéder, tout en prenant en considération les contextes politiques, socio-économiques et environnementaux spécifiques des bassins.

2. Objectifs, thèmes et résultats attendus de l'atelier

L'objectif principal de ce deuxième atelier mondial est d'aider les pays et les organismes de bassin à mobiliser davantage de fonds et de ressources financières pour la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et la mise en valeur des bassins.

Cet objectif sera atteint grâce aux échanges interactifs entre les pays, les organismes de bassin et la communauté financière. La communauté financière comprend ici les gouvernements (ministères des finances), les institutions financières internationales (IFI), les Fonds pour le climat, les donateurs bilatéraux et les bailleurs de fonds privés (par exemple, les investisseurs institutionnels, les banques commerciales, les gestionnaires d'actifs, les investisseurs à impact).

Plus spécifiquement, l'atelier servira de plateforme pour :

- Permettre aux pays et aux organismes de bassin de partager leurs expériences, les défis et les bonnes pratiques liés à la mobilisation des ressources financières pour la coopération, la gestion et les activités de développement dans le domaine des eaux transfrontières à partir de différentes sources, en présentant des stratégies financières susceptibles d'être reproduites ;
- Permettre aux pays, aux organismes de bassin et à la communauté financière d'échanger entre eux et de définir ensemble les moyens de mieux répondre aux besoins des bassins avec des possibilités de financement, grâce à des tables rondes et des discussions thématiques interactives permettant l'apprentissage croisé, la compréhension mutuelle et le réseautage ;
- Permettre aux IFI et aux bailleurs de fonds privés (le cas échéant) d'échanger des informations sur leurs priorités en matière de financement et de subventionnement, les mécanismes de financement et les conditions requises pour que les pays et les organismes de bassin puissent bénéficier de leur soutien financier pour les activités de coopération et de gestion des eaux transfrontières.

Le thème et les questions directrices de l'atelier sont les suivants :

- *Comment mobiliser des fonds publics (nationaux et internationaux) pour les activités de coopération et de gestion des eaux transfrontières ?*
- *Quels types de capitaux privés (nationaux et internationaux) peuvent être mobilisés pour des projets liés à la gestion des eaux transfrontières ? Comment y accéder ?*
- *Quels sont les instruments de réduction des risques existants pour soutenir les investissements liés à l'eau dans un contexte transfrontière ?*
- *Comment les décisions d'investissements privés peuvent-elles davantage intégrer la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et la mise en valeur des bassins (par exemple en incluant les questions transfrontières dans les outils d'évaluation des risques des entreprises) ?*
- *Quels types de mécanismes de financement de l'action climatique soutiennent les activités de gestion des eaux transfrontières au niveau des bassins ? Comment les pays et les organismes de bassin peuvent-ils y accéder ?*
- *Quelles sont les possibilités offertes par les mécanismes de financement innovants pour la mise en valeur des bassins transfrontières ?*

Ces différentes questions seront discutées et explorées dans différents formats pléniers et interactifs, tels que :

- **Des discussions en petits groupes et des présentations d'études de cas** (de la part de pays, d'organismes de bassin et de bailleurs de fonds) portant sur des expériences de mobilisation des ressources et de soutien à la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de la mise en valeur des bassins ;

- **Des tables rondes thématiques** visant à discuter de questions spécifiques, des défis et des bonnes pratiques liés au financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de la mise en valeur des bassins ;
- **Des market places** avec des possibilités de *speed dating* afin de donner aux financeurs l'occasion de présenter leurs mécanismes de financement actuels et de répondre aux éventuelles questions des pays et des organismes de bassin. Ces *market places* devraient leur permettre de mieux se comprendre et de cerner les intérêts communs (mise en relation) et les possibilités de financement et de subventionnement.

Les résultats attendus de l'atelier sont les suivants :

- Les capacités des pays et des organismes de bassin sont renforcées en ce qui concerne les mécanismes de financement disponibles pour soutenir la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et les activités de gestion de l'eau. La communauté financière (privée comme publique) est en mesure de mieux comprendre les possibilités de financement et d'investissements liées à la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et à la mise en valeur des bassins ;
- Les pays et les organismes de bassin identifient des sources de financement potentielles pour leurs projets liés à la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et à leur mise en valeur en vue d'une éventuelle mise en relation d'ici la 10^e session de la Réunion des Parties ;
- Les besoins à satisfaire et les prochaines étapes sont identifiés, ainsi que les idées d'activités futures dans le cadre du domaine d'activité du programme de travail de la Convention sur l'eau (2025-2027) visant à faciliter le financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de la mise en valeur des bassins.

3. Partenaires :

L'atelier mondial est co-organisé par [la Convention sur l'eau](#) (dont le secrétariat est assuré par la CEE-ONU) sous la direction de la Suisse ([Direction suisse du développement et de la coopération](#)), et des Pays-Bas ([Ministère des infrastructures et de la gestion de l'eau](#)) et en coopération avec la Banque asiatique de développement ([BAD](#)) ; le Fonds pour l'environnement mondial ([FEM](#)) ; le Réseau de partage des savoirs et des ressources sur les eaux internationales du Fonds pour l'environnement mondial ([FEM IW:LEARN](#)), la Banque interaméricaine de développement ([BID](#)) ; les Pays-Bas l'Organisation de coopération et de développement économiques ([OCDE](#)) ; le Sénégal ([Ministère de l'eau et de l'assainissement](#)) ; le Fonds d'équipement des Nations Unies ([FENU](#)) ; et la [Banque mondiale](#).

4. Public cible et organisation des travaux :

L'atelier sera organisé les **5 et 6 décembre 2023** en présentiel à Genève dans la **salle de conférence III** (bâtiment A) et commence le **5 décembre 2023 à 10 h 00 pour se terminer le 6 décembre 2023 à 18 h 00**.

L'atelier comprendra une ouverture de haut niveau, une combinaison de tables rondes, de présentations, d'exercices interactifs et de discussions.

L'atelier vise à rassembler plus de 100 participants pour un échange et un apprentissage mutuel. L'atelier s'adresse aux :

- Représentants des pays ayant des ressources en eau partagées (des ministères de l'eau, de l'environnement, des affaires étrangères et des finances) ;
- Représentants des organismes de bassin et organes communs ;
- Représentants des institutions financières internationales (IFI) et des banques multilatérales de développement (BMD) ;
- Représentants des mécanismes internationaux et bilatéraux de financement de l'action climatique ;
- Représentants du secteur privé, notamment des entreprises, des banques privées, des banques d'investissement, des fonds de pension, etc. ;

- Représentants d'entités des Nations Unies, d'organisations internationales et d'ONG travaillant sur le financement (par exemple, le PNUD, le FENU, l'Initiative financière du PNUE, le CEO Water Mandate du Pacte mondial, le Forum économique mondial).

L'atelier sera précédé de la [huitième réunion de l'Équipe spéciale des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes au titre de la Convention](#) les **7 et 8 décembre 2023**. Les participants peuvent assister à l'une ou aux deux réunions.

Pour les questions relatives au contenu de l'atelier, veuillez contacter par courrier électronique : Mme Diane Guerrier, diane.guerrier@un.org.

Tous les documents relatifs à l'atelier seront disponibles sur la page web de la réunion en temps voulu : <https://unece.org/info/events/event/374657>

5. Informations pratiques :

Pour participer à l'atelier, veuillez créer un compte indico et vous inscrire à l'événement au moyen du lien suivant avant le vendredi **24 novembre 2023**. <https://indico.un.org/event/1002266/>

Veuillez trouver quelques liens comportant des instructions sur :

1) Comment créer un compte indico : <https://www.youtube.com/watch?v=GeZuft5xQ4U>

2) Comment s'inscrire à une réunion en ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=WaEj3hShn6U>

Pour obtenir de l'aide concernant l'inscription et pour toute autre question liée à l'organisation, veuillez contacter le secrétariat par courrier électronique : water.convention@un.org.

Les participants provenant de pays en transition (économique) et de pays en développement et remplissant les conditions requises peuvent demander une aide financière afin de faciliter leur participation à la réunion au moyen du formulaire joint au courriel d'invitation. Les demandes d'aide financière devront être soumises au secrétariat de la CEE-ONU (water.convention@un.org) dans les plus brefs délais et **le 24 octobre 2023 au plus tard**. Aucune demande ne sera acceptée passé ce délai. Les fonds disponibles sont limités ; les participants seront informés d'ici le 2 novembre 2023 de l'acceptation ou du refus de leur demande.

Les participants devant obtenir un visa d'entrée doivent en informer le secrétariat de la CEE-ONU au plus vite. La Suisse faisant partie de l'espace Schengen, le délai nécessaire à l'obtention d'un visa d'entrée peut s'étendre jusqu'à cinq semaines. Les participants devant obtenir un visa sont ainsi priés de soumettre leur inscription dans les plus brefs délais et d'entamer les procédures de demande de visa au moins quatre semaines avant la réunion.

En se rendant à la réunion, les participants sont priés d'obtenir un badge d'identification auprès de l'Unité de l'identification de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève, située au **portail de Pregny**, en face du Comité international de la Croix-Rouge. Veuillez prévoir **au moins une heure** à cet effet.

Des informations pratiques sur le Palais des Nations, ainsi que sur le transport et l'hébergement à Genève sont disponibles en ligne : <http://www.unece.org/meetings/practical.html> et pour le retrait des badges : <https://www.ungeneva.org/en/about/practical-information/pregny-gate-reopening>. Vous trouverez également une carte du Palais des Nations à l'adresse suivante : <https://www.ungeneva.org/en/about/practical-information/map>

Pour obtenir de l'aide concernant l'inscription et pour toute autre question liée à l'organisation, veuillez contacter Mme Cammile Marcelo cammile.marcelo@un.org